



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

ARRAS, le 12 JUIL. 2011

Cabinet du Préfet
Bureau du Cabinet
Section des Affaires Réservées
& de l'Ordre Public

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DÉPARTEMENT
(en communication à Madame et Messieurs
les Sous-Préfets)

Objet : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français et d'hommage aux "Justes" de France.

P.J. : Message de Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense et des anciens combattants

La loi n°2000-644 du 10 juillet 2000 a instauré une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France qui ont recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide.

Cette journée est fixée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver de Paris, si ce jour est un dimanche ; sinon elle est reportée au dimanche suivant soit, cette année, le dimanche 17 juillet. Toute latitude vous est laissée pour organiser cette journée le 16 juillet si toutes les parties prenantes en sont d'accord. Toutefois, à cette occasion, conformément aux instructions du Premier Ministre, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises toute la journée du 17 juillet 2011.

La plus grande latitude vous est laissée quant au déroulement de la cérémonie. Je vous demande cependant de veiller à ce que :

- les communautés persécutées, juives et tziganes, soient, dans la mesure du possible, associées à l'organisation des cérémonies par le canal de leurs associations représentatives. Vous pouvez autoriser des prières à l'intention des victimes en début de cérémonie à condition qu'elles soient brèves et ne donnent pas à cette manifestation le caractère d'une cérémonie purement religieuse ;

- la cérémonie comporte au minimum un dépôt de gerbe devant la plaque commémorative, en présence des personnalités que vous aurez invitées ;

- le nombre des discours soit limité, tout en tenant compte de la situation locale.

Vous trouverez ci-joint le message de M. Marc LAFFINEUR, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense et des anciens combattants, qui doit être lu lors de la cérémonie.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Ivan BOUCHIER

**Message à l'occasion de la journée nationale à "la mémoire des victimes
des crimes racistes et antisémites de l'Etat français
et d'hommage aux « Justes » de France "**

17 juillet 2011

Le 16 juillet, au matin, débute la plus grande arrestation massive de Juifs réalisée en France pendant la Seconde Guerre mondiale. Une opération qui destine plus de 13 000 d'entre eux, hommes, femmes et enfants, aux camps de la mort. Une opération qui consacre définitivement l'ignominie du régime de Vichy. Une opération qui souille encore notre mémoire nationale.

En ces jours suffocants d'un été parisien, 9 000 policiers et gendarmes ont pour mission d'arrêter, acheminer et parquer une population hagarde et terrorisée, qu'une lueur d'espoir sciemment entretenue par les autorités conduit à emprunter le chemin de l'anéantissement. Sur les 13 152 Juifs rafles les 16 et 17 juillet 1942, 7 000 environ seront dirigés vers le Vélodrome d'hiver. Ils y demeureront 5 jours dans des conditions d'enfermement inhumain et de promiscuité dégradante, avant d'être expédiés, par étapes, vers une destination lointaine, Auschwitz. Seuls 25 adultes et une poignée d'enfants en reviendront.

Partie intégrante d'une action planifiée à l'échelle de l'Europe et cyniquement baptisée « vent printanier » par les autorités allemandes, la rafle du Vel d'Hiv illustre jusqu'à l'écœurement la froide obstination d'une collaboration inique entre l'occupant nazi et ses séides français, incarnés par René BOUSQUET, secrétaire général de la police nationale, et Louis DARQUIER de PELLEPOIX, commissaire général aux questions juives.

Elle s'inscrit dans le droit fil d'une politique amorcée dès la défaite de 1940, par l'Etat français, et qui ne fait que s'amplifier l'année suivante, quand, en trois rafles successives, en mai, août et décembre, plus de 8 500 Juifs, étrangers puis français, sont arrêtés à Paris avec la complicité de la police française.

Enfermés dans des camps comme ceux de Drancy, de Compiègne, ou encore de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers, ils sont ensuite déportés dans ce que la propagande désigne pudiquement sous le vocable trompeur de "camps de travail"...

Entre 1941 et 1944, près de 76 000 Juifs de France sont ainsi voués à l'extermination. La seule année 1942 voit la déportation de 42 000 d'entre eux. La rafle du Vel d'Hiv compte pour plus d'un cinquième dans ce macabre bilan.

En cette journée du souvenir, nos pensées vont aux victimes du convoi n° 6, parties ce même 17 juillet 1942 vers Auschwitz afin de « faire de la place » dans les camps du Loiret aux personnes arrêtées lors de la rafle du Vel d'Hiv.

Elles vont également aux autres peuples qui furent les victimes d'un ostracisme d'Etat. Ainsi des Tziganes, dont plusieurs milliers furent, en France même, regroupés dans des camps et soumis, dans une indifférence quasi générale, à des conditions de vie déplorables. Beaucoup d'entre eux, hommes, femmes, vieillards et enfants, n'en revinrent pas.

En ce jour de juillet 2011, où des milliers d'innocents subirent, il y a de cela 69 ans, la fêrude d'un Etat indigne complice d'une barbarie institutionnelle, l'imagination peine à concevoir la réalité d'un tel cauchemar.

Que des fonctionnaires français, formés à l'école de la République et élevés dans le respect de nos principes les plus sacrés, que des hommes, époux et pères de famille pour la plupart, aient pu obéir scrupuleusement à des ordres abjects, traquer leurs semblables, et les envoyer vers une destination dont tout laissait à penser qu'elle ne pouvait être que funeste, provoque en chacun d'entre nous une sensation de nausée et de vertige et tarabuste notre conscience.

Qu'aurions-nous fait à leur place ?

Aurions-nous obéi à notre hiérarchie ou aurions-nous couru mille risques pour tenter de rester dignes, comme le firent certains ?

Le pire n'est en effet jamais inéluctable.

Souvenons-nous que lors de ce même été 1942 – et peut-être à cause de l'effroi provoqué par cette tragédie – s'amorce un mouvement irréversible d'interrogation, de défiance, puis de condamnation de la politique conduite par l'Etat Français.

Jusque là majoritairement confiante dans la personne du maréchal Pétain, la population multiplie les actes de résistance.

Alors que le gouvernement de l'Etat français renie les valeurs fondamentales de Liberté, d'Egalité et de Fraternité portées par notre histoire, des Françaises et des Français, de toutes origines et de toutes confessions, choqués par le sort réservé à des innocents, s'engagent sur la voie de l'honneur et de la solidarité, cachant ces proscrits ou les aidant à fuir, montrant ainsi que d'autres choix étaient possibles.

Combien furent-ils, celles et ceux qui, dans l'ombre, apportèrent ainsi un soutien souvent vital, au péril de leur propre vie ? Nombreux, certainement, dont beaucoup, sûrement, restent encore anonymes. A ce jour, plus de 3 000 d'entre eux ont reçu le titre de « Juste de France ».

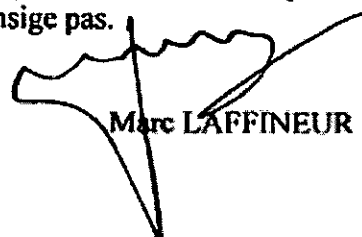
Dans l'adversité, ils ont su rester fidèles à leur conscience en tentant, à leur manière et avec leurs moyens, d'enrayer une machine destinée à broyer les êtres, et d'empêcher que des hommes qu'ils ne connaissaient pas mais qui auraient pu être leurs parents, leurs amis, leurs voisins, tant ils leur ressemblaient, ne subissent un sort atroce et inhumain.

Tout comme les résistants, par leur bravoure, ont su garder vivante la flamme de la patrie des droits de l'Homme, les "Justes de France", par leur humble courage, ont permis que les trois-quarts de la population juive de France, et notamment beaucoup d'enfants, échappent à la déportation.

En ce jour de juillet 2011, souvenons-nous des victimes des persécutions et honorons les "Justes" de France.

En les unissant dans une même commémoration, cette journée nationale nous rappelle que l'indignité de quelques-uns, la lâcheté de certains et l'indifférence du plus grand nombre ne sauraient occulter la probité morale d'une minorité, et que, si certains sont capables du pire, d'autres tendent vers le meilleur.

A une époque où le spectre du communautarisme resurgit sous d'autres formes, il revient à chacun d'entre nous de se déterminer, en conscience, afin que la tolérance, le respect de l'autre et la justice demeurent ces idéaux avec lesquels on ne transige pas.



Marc LAFFINEUR